

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics

Département de la mobilité
et des transports

**Suivi du plan d'action
« sécurité routière » 2019-2023**

Update 2021



Les 11 défis

- I. Dissuader les excès de vitesse
- II. Réduire la conduite sous influence: alcool, drogues, médicaments
- III. Promouvoir les équipements de sécurité
- IV. Renforcer la vigilance au volant / réduire les comportements dangereux
- V. Protéger les usagers vulnérables: piétons, cyclistes et motocyclistes
- VI. Rendre les infrastructures routières plus sûres
- VII. Mener une politique cohérente de prévention d'accidents
- VIII. Améliorer la formation des conducteurs
- IX. Poursuivre la sensibilisation et l'éducation routières
- X. Mener des contrôles policiers efficaces
- XI. Revoir le système des sanctions



Défi I. Dissuader les excès de vitesse



I. Dissuader les excès de vitesse

Mesure 1

Continuer le déploiement des radars automatiques sur notre réseau routier

1) Développer les radars fixes



- Actions:**
- Propositions à faire par le groupe de travail « audits de sécurité »
 - Mise en place sur le terrain par l'Administration des Ponts et Chaussées
(*lead Administration des Ponts et Chaussées*)

Date cible: permanent

Mise en œuvre : en permanence





I. Dissuader les excès de vitesse

Mesure 1

Continuer le déploiement des radars automatiques sur notre réseau routier

2) Renforcer les contrôles par radars mobiles aux endroits les plus accidentogènes

3) Renforcer les contrôles par le radar « chantier » aux alentours des chantiers

Actions: → Contrôles renforcés
(lead Police grand-ducale)

Date cible: permanent

Mise en œuvre: en permanence



Source: radars-automatiques.lu





I. Dissuader les excès de vitesse

Mesure 2

Installer des « radars tronçon » sur notre réseau routier

1) Projet-pilote sur N11

→ entre Gonderange - Waldhaff

Actions: → Modification réglementaire
(lead Département de la mobilité et des transports)

→ Mise en place sur le terrain
(lead Administration des Ponts et Chaussées)

Mise en œuvre : - modification règlement grand-ducal réalisée le 18 décembre 2019
- mise en service début 2020





I. Dissuader les excès de vitesse

Mesure 2

Installer des « radars tronçon » sur notre réseau routier

2) Déploiement futur

- dans les tunnels
- sur des tronçons dangereux

Actions: → Propositions à faire par le groupe de travail « Audits de sécurité »
→ Mise en place sur le terrain
(lead Administration des Ponts et Chaussées)

Date cible: permanent

Mise en œuvre : - attendre résultats du projet-pilote
- planification nouveaux radars tronçon



I. Dissuader les excès de vitesse

Mesure 3

Etudier l'opportunité/faisabilité de réduire de façon ponctuelle la vitesse maximale sur certains tronçons routiers hors agglomération

- Actions:**
- Propositions à faire par le groupe de travail « Audits de sécurité »
(lead Administration des Ponts et Chaussées)
 - Modification réglementaire
(lead Département de la mobilité et des transports)
 - Mise en place sur le terrain
(lead Administration des Ponts et Chaussées)

Date cible: permanent

Mise en œuvre :

- au fur et à mesure des résultats du GT « Audits de sécurité »
- modification règlement grand-ducal vitesses dérogatoires



I. Dissuader les excès de vitesse

Mesure 4

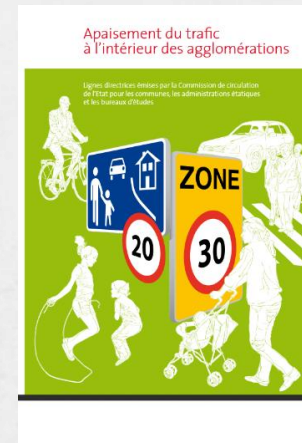
**Assurer la crédibilité / visibilité des limitations de vitesse,
en particulier dans les zones à trafic apaisé**

- **apaisement du trafic sur la voirie de l'Etat**
- **aménagements à l'intérieur des zones 30**
- **introduction de nouvelles infrastructures pour cyclistes**
- **introduction « rue cyclable »**

Actions: → Elaborer les recommandations
→ Revoir la brochure « apaisement du trafic »
(lead Direction de la panification de la mobilité)

Date cible: Fin 2021

Mise en œuvre : en cours





Défi II. Réduire la conduite sous influence: alcool, drogues, médicaments



II. Réduire la conduite sous influence: alcool, drogues, médicaments

Mesure 5

Prévenir la conduite automobile sous l'influence d'alcool

- 1) Soutenir les initiatives internationales et européennes en vue de l'équipement généralisé des véhicules neufs par un interface pour l'installation d'un dispositif « *alcohol interlock* »

Action: → Suivre les discussions aux niveaux international et européen
(lead Département de la mobilité et des transports)



Date cible: p.m.



Mise en œuvre : règlement européen (2019/2144) voté au conseil et publié le 16 décembre 2019



II. Réduire la conduite sous influence: alcool, drogues, médicaments

Mesure 5

Prévenir la conduite automobile sous l'influence d'alcool

2) Sensibiliser les usagers de la route

Actions: → Campagne de sensibilisation
(lead Département de la mobilité et des transports)

Date cible: 2021/2022





II. Réduire la conduite sous influence: alcool, drogues, médicaments

Mesure 6

Optimiser le dépistage de la conduite sous l'influence de drogues

Revoir la procédure de dépistage de drogues au volant en ce sens de la simplifier, notamment en cas d'aveu de la personne concernée

- Actions:**
- Concertation à organiser entre Parquet général, Police grand-ducale, Ministère de la Justice, Ministère de la Sécurité intérieure, Ministère de la Santé et MMTP
 - Modification législative
(lead Département de la mobilité et des transports)



Date cible: courant 2022



II. Réduire la conduite sous influence: alcool, drogues, médicaments

Mesure 7

Optimiser le dépistage de la conduite sous l'influence de médicaments

Compléter la procédure actuelle en ce sens de prévoir d'autres moyens de dépistage de la conduite sous l'influence de médicaments, tel que c'est le cas pour l'alcool et la drogue au volant

- Actions:**
- Concertation à organiser entre Parquet général, Police grand-ducale, Ministère de la Justice, Ministère de la Sécurité intérieure, Ministère de la Santé et MMTP
 - Modification législative
(lead Département de la mobilité et des transports)



Date cible: courant 2022



II. Réduire la conduite sous influence: alcool, drogues, médicaments

Mesure 8

Continuer à promouvoir l'offre de mobilité alternative

- Actions:**
- Propositions à faire par la Direction des transports publics
 - Propositions à faire par le Service des Taxis
- (lead Département de la mobilité et des transports)*

Date cible: permanent

Mise en œuvre: en permanence





Défi III. Promouvoir les équipements de sécurité



III. Promouvoir les équipements de sécurité

Mesure 9

Promouvoir les nouveaux systèmes d'assistance à la conduite

Soutenir sur le plan international et européen toute initiative d'équiper les véhicules d'office des nouveaux systèmes d'assistance à la conduite

Action: → Suivre les discussions aux niveaux international et européen
(*lead Direction de la technique automobile*)

Date cible: p.m.

Mise en œuvre : règlement européen (2019/2144) voté au conseil et publié le 16 décembre 2019





III. Promouvoir les équipements de sécurité

Mesure 10

Promouvoir les nouveaux systèmes d'assistance à la conduite

Informier et sensibiliser sur l'impact en termes de sécurité des nouveaux systèmes d'assistance à la conduite

Action: → Concertation à organiser entre Centre de Formation pour Conducteurs (CFC), Fédération de la distribution automobile et de la mobilité (FEDAMO) et MMTP en vue de l'élaboration d'un dépliant destiné au grand public

(lead Direction de la technique automobile)

Date cible: p.m.

Mise en œuvre : réunion organisée





III. Promouvoir les équipements de sécurité

Mesure 11

Lutter contre la fraude kilométrique

- 1) Soutenir une solution au niveau européen
- 2) Participer au projet-pilote lancé par la Commission européenne (ODOCAR)

Action: → Suivre les discussions au niveau européen
(*lead Direction de la technique automobile*)

Date cible: p.m.





III. Promouvoir les équipements de sécurité

Mesure 12

Renforcer la sécurisation des chargements des véhicules routiers

- 1) Aggraver les sanctions pour les infractions en relation avec un chargement non sécurisé
- 2) Perte de 2 points (au lieu de 0 point)

Action: → Modification législative /réglementaire
(lead Département de la mobilité et des transports)

Date cible: courant 2021

Mise en œuvre : 1) réalisé > règlement grand-ducal du 19 décembre 2020
2) Elaboration projet de loi prévue pour en 2021



Défi IV. Renforcer la vigilance au volant / réduire les comportements dangereux



IV. Renforcer la vigilance au volant / réduire les comportements dangereux

Mesure 13

Réduire la distraction au volant

- 1) Interdire le port d'écouteurs, oreillettes, ... susceptibles de réduire l'attention des conducteurs
- 2) Aggraver encore davantage les sanctions
→ perte de 4 points (au lieu de 2 points)



Action: → Modification législative/réglementaire
(lead Département de la mobilité et des transports)

Date cible: courant 2022

Mise en œuvre : → modification Code de la Route nécessaire



IV. Renforcer la vigilance au volant / réduire les comportements dangereux

Mesure 14

Renforcer le respect des feux rouges

Projet-pilote « radar feux rouges » sur la Place d'Etoile

- Actions:**
- Modification législative
(lead Département de la mobilité et des transports)
 - Mise en place sur le terrain
(lead Administration des Ponts et Chaussées)

Date cible: fin 2020 / début 2021





Défi V. Protéger les usagers vulnérables: piétons, cyclistes et motocyclistes



V. Protéger les usagers vulnérables: piétons, cyclistes et motocyclistes

Mesure 15

Continuer à sensibiliser les usagers vulnérables et les automobilistes à l'importance de voir et d'être vus

Action: → Campagnes
(lead Relations publiques et communications)

Date cible: permanent

Mise en œuvre : campagnes organisées en permanence





V. Protéger les usagers vulnérables: piétons, cyclistes et motocyclistes

Mesure 16

Elaborer un plan d'action « sécurité des motocyclistes » pour combattre les accidents des motards

Déclaration gouvernementale de 2018 :

« La stratégie nationale VISION ZERO – c'est-à-dire zéro mort et zéro blessé grave – sera poursuivie afin de combattre le fléau des accidents sur nos routes. Le plan d'action prévention actuel sera adapté et **un plan contre les accidents des motards sera mis en place.** »

Action: → Mesures à proposer par le groupe de travail « Motocyclistes » de la Commission de circulation de l'Etat et suivi de la mise en œuvre
(lead Département de la mobilité et des transports)

Date cible : permanent

Mise en œuvre : → réalisé





V. Protéger les usagers vulnérables: piétons, cyclistes et motocyclistes

Mesure 16

Elaborer un plan d'action « sécurité des motocyclistes » pour combattre les accidents des motards

Récapitulatif des mesures

1. Intensifier les contrôles de vitesse
2. Mise en service de nouveaux modèles de radars pour les agents de la Police grand-ducale
3. Contrôles plus systématiques
4. Amplifier l'impact et l'efficacité des contrôles policiers
5. Présence renforcée des agents de la Police grand-ducale
6. Promouvoir les nouveaux systèmes d'assistance à la conduite
7. Signaler les zones dangereuses aux motocyclistes
8. Sécuriser les zones dangereuses aux motocyclistes
9. Elargir l'offre des formations volontaires « Fit for your bike »
10. Créer une nouvelle formation volontaire pour les motocyclistes expérimentés
11. Réformer l'apprentissage à la conduite
12. Renforcer la présence sur les réseaux sociaux
13. Campagne de sensibilisation pour motocyclistes





V. Protéger les usagers vulnérables: piétons, cyclistes et motocyclistes

Mesure 17

Améliorer la protection des cyclistes

Sensibiliser les cyclistes à l'usage du vélo en toute sécurité



Action: → Propositions à faire par la Cellule Mobilité Douce
(*lead Direction de la planification de la mobilité*)

Date cible: permanent

Mise en œuvre: en permanence





V. Protéger les usagers vulnérables: piétons, cyclistes et motocyclistes

Mesure 18

Protéger les usagers des moyens de locomotion alternatifs

Créer un cadre légal cohérent permettant une utilisation en toute sécurité sur la voie publique

Action: → Créer un groupe de travail ad hoc réunissant le groupe de travail « modification du Code de la Route » et la Cellule Mobilité Douce (lead Département de la mobilité et des transports)

Date cible: p.m.

Mise en œuvre: réalisé > règlement grand-ducal du 19 décembre 2020





Défi VI. Rendre les infrastructures routières plus sûres



VI. Rendre les infrastructures routières plus sûres

Mesure 19

Continuer à sécuriser les endroits potentiellement dangereux

- 1) Poursuivre les audits de sécurité ponctuels sur les tronçons dangereux
- 2) Continuer à sécuriser les abords des routes (arbres et autres obstacles fixes)

Actions: → Propositions à faire par le groupe de travail « Audits de sécurité »
→ Mise en œuvre sur le terrain
(*lead Administration des Ponts et Chaussées*)

Date cible: permanent

Mise en œuvre : en permanence





Défi VII. Mener une politique cohérente de prévention d'accidents



VII. Mener une politique cohérente de prévention d'accidents

Mesure 20

Améliorer l'analyse des accidents corporels

Etudier le profil des conducteurs présumés responsables d'accidents mortels ou avec blessés graves

Action: → Création d'un groupe de travail réunissant STATEC, CTIE et Direction de la circulation et de la sécurité routières
(lead Département de la mobilité et des transports)

Date cible: courant 2021



VII. Mener une politique cohérente de prévention d'accidents

Mesure 21

Améliorer l'analyse des accidents corporels

Mettre à profit les compétences de l'AET en vue de l'obtention de recommandations de sécurité formulées sur base de leurs analyses d'accidents routiers

Action: → Présentation d'un rapport relatif à une analyse approfondie des accidents routiers
(*lead Administration des enquêtes techniques*)

Date cible: permanent

Mise en œuvre : → réalisé





Défi VIII. Améliorer la formation des conducteurs



VIII. Améliorer la formation des conducteurs

Mesure 22

Renforcer encore davantage la qualité de l'enseignement à la conduite automobile

Réformer la profession de l'« instructeur » de la conduite automobile

- revoir l'accès à la profession
- introduire une formation continue
- prévoir des procédures disciplinaires



Source : Wort

- Actions:**
- Concertation avec la Fédération des Maîtres instructeurs de conducteurs de véhicules automoteurs du Grand-Duché de Luxembourg (FMI)
 - Modification législative
(lead Département de la mobilité et des transports)

Date cible: courant 2023

Mise en œuvre : → réunion FMI le 31 janvier 2020

- décision attendre proposition COM pour règlementer l'accès à la profession



VIII. Améliorer la formation des conducteurs

Mesure 23

Avoir des conducteurs bien formés

Réformer l'apprentissage à la conduite

- promouvoir la conduite accompagnée
- cibler l'apprentissage théorique en fonction des différentes catégories de véhicules
- mettre l'accent sur la prise de conscience des risques liés à la conduite des différentes catégories de véhicules
- revoir les modalités de l'examen pratique

Actions: → Concertation avec les acteurs concernés
→ Modification législative
(lead Département de la mobilité et des transports)

Date cible: courant 2021/2022





VIII. Améliorer la formation des conducteurs

Mesure 24

S'assurer que tous les conducteurs ont les capacités nécessaires pour conduire

Etudier l'opportunité de revoir le système actuel de transcription des permis de conduire des pays tiers, notamment par l'introduction d'un permis de conduire provisoire

Action: → Mise en place d'un groupe de travail regroupant les acteurs concernés
(lead Département de la mobilité et des transports)

Date cible: p.m.

Mise en œuvre : réalisé > règlement grand-ducal du 19 décembre 2020





IX. Poursuivre la sensibilisation et l'éducation routières



IX. Poursuivre la sensibilisation et l'éducation routières

Mesure 25

Sensibiliser et responsabiliser les usagers dès leur plus jeune âge

Renforcer la prévention dans l'enseignement fondamental



Action: → Mise en place d'un groupe de travail regroupant La Sécurité routière, le Centre de Formation pour Conducteurs (CFC), la Police grand-ducale, le MMTP et le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
(lead Département de la mobilité et des transports)

Date cible: en suspens dû à la crise sanitaire



X. Mener des contrôles policiers efficaces



X. Mener des contrôles policiers efficaces

Mesure 26

Amplifier l'impact et l'efficacité des contrôles policiers

Etudier la faisabilité de contrôles de vitesse par des véhicules policiers en mouvement, munis d'une caméra

Action: → Mise en place d'un groupe de travail regroupant les acteurs concernés
(*lead Ministère de la Sécurité intérieure*)

Date cible: courant 2021/2022



Source : Paperjam



XI. Revoir le système des sanctions



XI. Revoir le système des sanctions

Mesure 27

Aggraver les sanctions pour la conduite sans permis de conduire

Analyser la mise en fourrière de plein droit du véhicule



Action: → Modification législative
(lead Parquet général, Police grand-ducale et
Administration de l'Enregistrement et des Domaines)

Date cible: courant 2022



XI. Revoir le système des sanctions

Mesure 28

Détribunaliser certaines infractions routières

→ désengorger les tribunaux, notamment par l'introduction d'un mécanisme d'amende forfaitaire général (similaire au système CSA) et par la dépénalisation de certaines infractions

Déclaration gouvernementale de 2018 :

« (...) il sera analysé ensemble avec la Justice s'il est possible de traiter certaines infractions, tels que le stationnement non réglementaire, les légers excès de vitesse, le défaut d'assurance ou le défaut de paiement de la taxe automobile, de manière administrative avec la possibilité de saisir le tribunal en cas de contestation. »

Action: → Concertation avec les acteurs concernés
(lead Ministère de la Justice et Parquet général)

Date cible: courant 2021